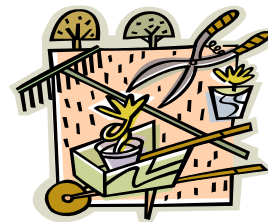




Fiche d'information et de sécurité : port des EPI

Description de l'activité: travaux d'entretien des espaces verts

Tâche : utilisation de petits outillages (scie, serpe, cisaille, sécateur,...)



Risques

Avant utilisation, lire la notice du constructeur et vérifier l'état général du matériel.

Symboles de danger :



Coupure



Chute d'objets



Blessures des mains



Chute

Moyens de protection

Lors de l'utilisation du petit outillage, le port des EPI permet de réduire ou d'éviter l'exposition aux risques.



Protection du corps :
EN 342 / EN 343



Protection visuelle :
EN 166 – 167 – 170 – 171 –
175 selon les types de travaux
EN 352-3 pour casque
complet avec protection
auditive



Protection des mains :
EN 388



Protection des pieds :
EN 345



Port du gilet retro réfléchissant sur
voie publique : EN 471

Consignes particulières

- Lire attentivement le mode d'emploi et les consignes de sécurité des outils,
- Contrôler et vérifier les EPI avant de les porter,
- Avant de démarrer, vérifier l'absence de personnes à proximité de l'aire de travail,
- En cas de travaux en bord de voirie routière, installer une signalisation du chantier.